

Parc naturel
régional du Vercors

PROTÉGEONS LA NUIT

Création d'une Réserve
internationale de ciel étoilé
dans le Vercors



Parc
naturel
régional
du Vercors

PROJET DE
RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ

C'EST QUOI LA POLLUTION LUMINEUSE ?

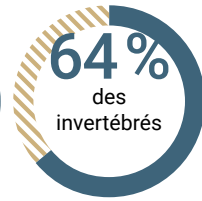


La pollution lumineuse désigne l'altération de l'obscurité naturelle liée à la nuit causée par la présence de lumières artificielles émises par les activités humaines.

QUELS IMPACTS ?

99 %

de la population européenne vit sous un ciel impacté par la pollution lumineuse.



sont considérés comme nocturnes (actifs principalement la nuit).

L'énergie d'un réacteur nucléaire (sur les 56 que compte la France) est nécessaire pour illuminer nos rues toutes les nuits.

Une augmentation de **89%** du nombre de lampadaires entre 1992 et 2012

UN DÉRANGEMENT IMPORTANT DE LA BIODIVERSITÉ

Piège pour les insectes



Changement des axes de migration



Perturbation des cycles de reproduction



L'IMPACT DE LA LUMIÈRE SUR LA SANTÉ HUMAINE



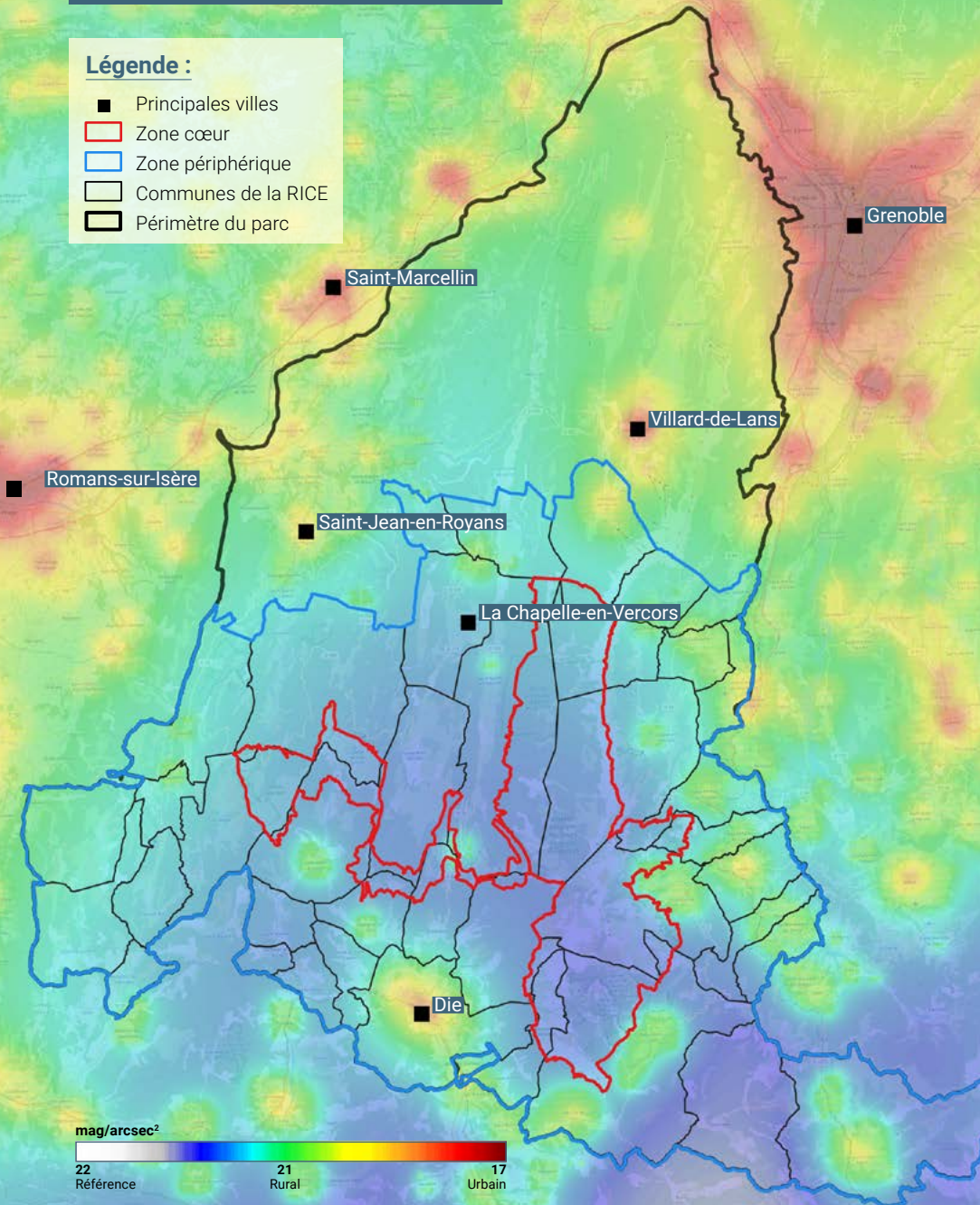
La lumière artificielle provoque : insomnies, fatigue oculaire, augmentation des risques d'obésité, de cancer et de dépression.

La composante bleue de la lumière artificielle est particulièrement nocive.

Carte de la RICE et de la pollution lumineuse en 2021

Légende :

- Principales villes
- ▭ Zone cœur
- ▭ Zone périphérique
- ▭ Communes de la RICE
- ▭ Périmètre du parc



COMMENT RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE ?

“ L’extinction est une solution,
mais ce n’est pas la seule ”

**La pollution lumineuse a de multiples causes
qu’il est nécessaire de comprendre pour améliorer les pratiques :**



Que faire ?

L’éclairage chez soi :

Lampes d’agrément, guirlandes, éclairage de jardin.

Ne pas éclairer vers le ciel

Supprimer les points lumineux inutiles.

Privilégier les lampes de faible intensité et les teintes chaudes.

Installer une minuterie ou un détecteur de mouvement en veillant à ce que sa sensibilité soit bien réglée.



Que faire ?

L’éclairage public :

Éclairage routier, trottoirs, pistes cyclables, parcs...

Le parc d’éclairage public est souvent vieillissant, fortement consommateur d’énergie et cause la majeure partie de la pollution lumineuse.

Instaurer l’extinction ou la modulation de l’éclairage.

Améliorer l’éclairage existant selon les 6 critères d’un bon éclairage.



Que faire ?

L’éclairage commercial :

Enseignes, vitrines, parkings de zones commerciales...

Soumises à un arrêté national, la majorité des installations commerciales doivent être éteintes entre 1 heure et 7 heures du matin.

Appliquer la réglementation en vigueur (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses).



Que faire ?

L’éclairage patrimonial ou sportif :

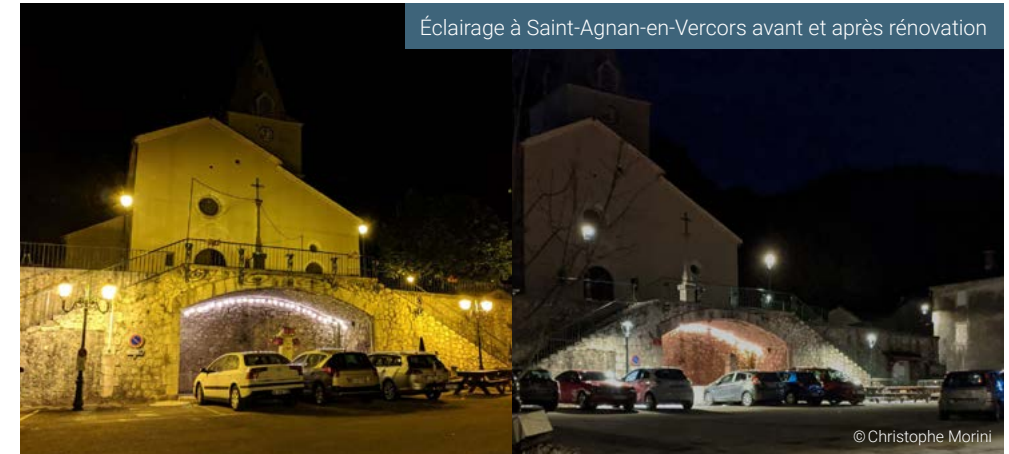
L’intensité lumineuse utilisée (stades, pistes de ski...) est souvent très élevée et peut constituer une gêne importante. La consommation énergétique est forte. L’éclairage du patrimoine doit rester occasionnel.

N’éclairer que lorsque c’est nécessaire.

Sport : entraînements, compétitions... Patrimoine : fête nationale, journée du patrimoine...

Orienter au maximum les luminaires vers le sol.

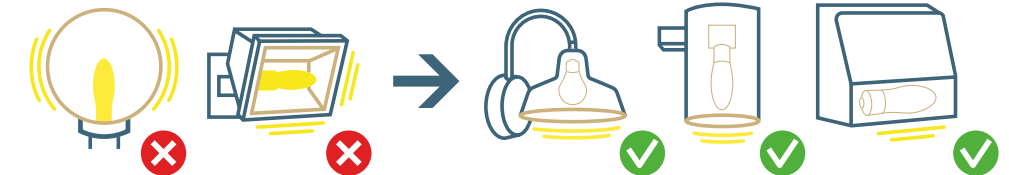
LES 6 CRITÈRES D’UN BON ÉCLAIRAGE



1. Utiliser l’éclairage uniquement lorsqu’il est nécessaire.

En cœur de nuit, l’éclairage doit être idéalement éteint ou sinon réduit. L’intensité d’éclairage est adaptée au besoin (éviter l’éblouissement).

2. Éclairer strictement vers le sol.



3. Optimiser la surface éclairée.

Pas de lumière intrusive dans les bâtiments ou dans les zones naturelles.

4. La température de couleur doit être la plus basse possible.

Inférieure à 2700K dans tous les cas. Privilégier une lumière chaude/orangée et non pas froide/bleutée.

5. Limiter la hauteur du dispositif d’éclairage.

Cela limite le risque d’éclairer des zones où cela n’est pas nécessaire.

6. La consommation d’énergie doit être un critère à prendre en compte lors de la rénovation de l’éclairage.

QU'APPORTE CE LABEL AU TERRITOIRE ?

La reconnaissance :

- d'un ciel étoilé de grande qualité,
- du respect de l'environnement nocturne au bénéfice de la biodiversité et des habitants,
- de la valorisation du ciel étoilé comme patrimoine naturel et culturel à préserver,
- de la maîtrise renforcée de l'éclairage sur les espaces naturels protégés (Réserve naturelle et Espaces naturels sensibles),
- de la sensibilisation du public par l'organisation d'évènements en lien avec le monde de la nuit (Nuit de la chouette, Nuit de la chauve-souris, Mois de la nuit...).

Cette distinction placera le Vercors comme territoire engagé face à la pollution lumineuse. Il rejoindra ainsi le réseau des RICE françaises et internationales.

Cette Réserve permettra d'attirer l'attention de la population locale et touristique sur les nombreux impacts de la lumière artificielle.

Préserver la beauté du ciel étoilé permettra de diversifier le tourisme sur le territoire en proposant une nouvelle offre nocturne.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ (RICE) ?

« Une RICE est un espace de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles dans un but de préservation de la nature et de mise en valeur des ciels

nocturnes. Une RICE comprend une zone cœur répondant aux critères de qualité minimums requis au niveau du ciel et de l'obscurité naturelle et une zone périphérique qui apporte son soutien à la démarche et qui en tire à son tour les bénéfices. »



© Prises2vues

Le label est décerné par l'International Dark-Sky Association (IDA), créée en 1988 aux États-Unis par une communauté d'astronomes.

Son but est de mettre en avant l'importance de la nuit, de l'environnement nocturne et du ciel étoilé face au développement de l'éclairage extérieur, principale source de pollution lumineuse.

POURQUOI CRÉER UNE RICE DANS LE VERCORS ?

Une étude réalisée en 2018 par un bureau d'études spécialisé a souligné les atouts du Vercors pour ce projet. La qualité du ciel nocturne est remarquable. La RICE est une concrétisation des engagements pris pour maîtriser l'éclairage, préserver la biodiversité nocturne et valoriser la qualité

du ciel étoilé. La Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors, une zone Natura 2000 et deux Espaces Naturels Sensibles de la Drôme, constituent la zone cœur. La zone périphérique est composée d'une quarantaine de communes engagées dans le projet via la signature d'une charte.





Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26

www.parc-du-vercors.fr

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

